



Berne, le 5 juin 2015

Destinataires

Gouvernements cantonaux

Révision partielle 1+ de la loi sur l'aviation ; ouverture de la procédure de consultation

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Le 5 juin 2015, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de la révision partielle 1+ de la loi sur l'aviation (LA ; RS 748.0).

La procédure de consultation prend fin le **30 septembre 2015**.

L'objet à caractère essentiellement technique aborde différentes thématiques. Au chapitre de l'infrastructure aéronautique, il prévoit un nouveau système de concession et d'autorisation différencié pour les aérodromes, qui tient mieux compte de la diversité des besoins et des potentiels de chaque installation. Le texte proposé assimile dorénavant aux aérodromes les places d'atterrissage d'hôpitaux très utilisées ou autorisant une procédure d'approche aux instruments. Dans le domaine du service de la navigation aérienne, la révision vise à instaurer le cadre juridique qui permettra au service suisse de la navigation aérienne de s'intégrer si nécessaire dans une structure européenne. Enfin, le texte soumet plusieurs propositions en vue d'améliorer les niveaux de sûreté et de sécurité et d'augmenter l'efficacité de la surveillance exercée par l'Office fédéral de l'aviation civile dans ces domaines.

Vous pouvez télécharger l'ensemble des documents mis en consultation à l'adresse suivante : www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.

Après l'expiration du délai de consultation, les avis exprimés seront publiés sur internet. Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3), nous nous efforçons de mettre en ligne des documents accessibles facilement. Nous vous prions donc de bien vouloir nous faire parvenir votre avis si possible par voie électronique (de préférence en format Word).



Nous vous invitons à adresser vos avis à l'adresse suivante : Office fédéral de l'aviation civile, 3003 Berne ou par voie électronique à thomas.marti@bazl.admin.ch.

En vous remerciant d'ores et déjà de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Doris Leuthard
Conseillère fédérale